



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS DE PROMULGATION

Règlement d'emprunt 04-23

Règlement numéro 04-23 décrétant une dépense et un emprunt de 1 095 000.00\$ pour la mise en œuvre du programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale greffière trésorière de la municipalité de Rivière-Saint-Jean :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023, le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean a procédé à l'adoption du Règlement numéro 04-23 décrétant une dépense et un emprunt de 1 095 000.00\$ pour la mise en œuvre du programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

QUE le règlement 04-23 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 avril 2023.

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal, selon les heures d'ouverture au :
434, rue Saint-Jean, Rivière-Saint-Jean

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, soit le 21 avril 2023

DONNÉ À Rivière-Saint-Jean, ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt et trois.

Karine Chouinard
Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-Trésorière